



Gouvernance du programme de protection en matière de la vie privée d'ADP



Conseil de direction sur la protection de la vie privée

Présidé par le **responsable mondial de la confidentialité (CPO)**, le conseil est composé de commissaires à la protection de la vie privée et de membres sélectionnés du réseau de protection de la vie privée afin de veiller au respect du programme de protection de la vie privée d'ADP.



Commissaires à la protection de la vie privée

Composé de membres de l'équipe en charge de la protection de la vie privée et de membres du service juridique, notamment les professionnels de la conformité et les responsables de la protection des données chargés de fournir des conseils en matière de protection de la vie privée dans leur région, pays, unité fonctionnelle ou domaine fonctionnel respectifs.



Commissaires à la protection de la vie privée

Les cadres nommés par unité fonctionnelle et domaine fonctionnel pour mettre en œuvre et superviser le programme de protection de la vie privée d'ADP.



Clients potentiels, clients, fournisseurs, demandeurs d'emploi, employés ou travailleurs du client, associés d'ADP ou collaborateurs externes : ADP s'engage à protéger vos données personnelles.